

Direction : Direction des Politiques d'Autorisation et d'Innovation
Pôle : Pilotage et Sécurisation des Métiers, des Processus et Pharmacopée
Personne en charge : Claire Clémencin

CFP « Plantes médicinales et huiles essentielles »

Ordre du jour de la séance du 2 décembre 2019 de 9h à 13h en salle 2

Points prévus à l'ordre du jour	
9h00	Début de la séance
1	Introduction
1.1	Actualités Pharmacopée
1.2	Gestion des conflits d'intérêts
2	Travaux français
2.1	Inscription sur la Liste des plantes médicinales de la Pharmacopée française
2.1.1	Ganoderma lucidum (sporophore)
2.1.2	Fritillaria thunbergii (bulbe)
2.1.3	Framboisier (feuille)
2.1.4	Forsythia suspensa (fruit)
2.1.5	Leonurus japonicus (partie aérienne fleurie)
2.1.6	Programme de travail
2.1.7	Révision du décret 2008-841
2.2	Proposition de monographies de mélanges d'huiles essentielles
2.2.1	Dilutions d'huiles essentielles destinées à une application cutanée pour préparations officinales
2.2.2	Mélanges d'huiles essentielles destinés à l'inhalation pour préparations officinales
2.2.3	Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales
3	Travaux européens
3.1	Hamamélis (écorce) : demande de révision
3.2	5.18 Méthodes de prétraitement utilisées pour préparer les médicaments traditionnels chinois : informations générales (publication Pharmeuropa 31.4)
3.3	Point d'avancement des travaux des groupes de la Pharmacopée européenne (13A, 13B, TCM et PA)
4	Questions diverses
13h00	Fin de la séance